



Frais de notaire rachat de soulte (couple pacsé)

Par **UlysseP**, le **18/09/2019** à **09:30**

Bonjour,

Voici la situation :

- Couple pacsé qui se sépara à l'amiable.
- Le bien immobilier est possédé à 50/50 par les deux personnes
- Valeur du bien 360 000€
- 110 000 euros restent à rembourser sur le prêt initial (donc soulte = $(360k-110k)/2 = 125k$)

Le notaire me fait une estimation des frais à 16400€.

En gros :

4500 émoluments

7258 TPF

3125 Droit de partage

922 TVA

Est-ce que c'est normal ? ça me semble bien plus élevé que ça ne devrait (13% de la soulte).

merci d'avance !